



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE**

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation : Le 08/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 14 avril à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

Etaient présents :

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Madame Apolline GUILLAUME,
- Madame Marie-Paule LEROY,
- Monsieur Gilles SECQ,
- Monsieur Grégory VASSAUX,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY,
- Monsieur Julien KULAS,

Étaient absentes excusées :

- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI donne pouvoir à Monsieur Jérémy FAUCON
- Madame Christine DEBAL donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude DESAILLY.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Gilles SECQ et Monsieur Olivier ANDRIEUX

Aucune objection n'est formulée à la lecture des procès-verbaux du 10 décembre 2021 et du 25 février 2022. Monsieur Gilles SECQ ajoute une note écrite sur le procès-verbal du 10 novembre 2021.

Monsieur Gilles Secq souhaite diffuser son propre PV du 10 novembre sur Facebook.

Monsieur Olivier Andrieux explique à Monsieur Gilles Secq qu'il diffuse sur Facebook des données personnelles. Monsieur Gilles Secq répond que ce sont des documents publics. D'après Monsieur Andrieux, tous ces documents ne sont pas publics et monsieur Secq ne respecte pas le règlement européen de protection des données personnelles qui exige un consentement actif des personnes concernées par les données diffusées.

Monsieur Olivier Andrieux rappelle à Monsieur Gilles Secq que nous étions engagés sur l'utilisation de logiciels libres. Facebook ne respecte pas cet engagement.

Monsieur Olivier Andrieux explique qu'un tableau sur l'assiduité des élus devait être diffusé sur le site de la commune mais comme Monsieur Secq n'était pas d'accord avec l'utilisation de certaines couleurs, cet article n'a toujours pas été publié. Monsieur Jérémy Faucon va diffuser le tableau prochainement.

Monsieur Gabriel Bertein précise qu'en cas de désaccord sur le PV des annotations peuvent être notées.

Monsieur Jean-Claude Desailly indique qu'il souhaitait que les devis du colombarium soient revus et cela n'a pas été fait.

Taux des contributions directes

Monsieur Florent Hoel explique qu'il faut voter les taux de la taxe foncière. Notre base prévisionnelle d'imposition est plus élevée.

Monsieur Jean-Claude Desailly demande comment s'explique cette hausse.

Monsieur Florent Hoel répond qu'il y a plus de personnes imposables ou plus de personnes ayant changé de tranches.

Monsieur Gabriel Bertein précise que les mêmes taux sont maintenus.

Libellés	Taux 2021	Taux 2022 proposés	Taux 2021 votés
Taxe foncière Propriétés bâties	32,05%	32,05%	32,05
Taxe foncière Propriétés non bâties	38,79%	38,79%	38,79

Les taux des contributions directes 2022 sont votés favorablement à l'unanimité.

Compte Administratif 2021

Pendant la délibération concernant le compte administratif 2021 le secrétaire de mairie propose que Madame Grenier soit la présidente de séance pendant l'absence de Monsieur le maire. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Monsieur Florent Hoel rappelle que le compte administratif récapitule toutes les dépenses et recette de l'année 2021. Monsieur Florent Hoel détaille à l'assemblée le tableau récapitulatif du compte administratif.

Dépenses d'investissement : 71 026.77 €
Recettes d'investissement : 34 410.74€
Déficit de l'exercice : 36 616,03€

Dépenses de fonctionnement : 680 910,42€
Recettes de fonctionnement : 1 376 515,48€
Excédent de l'exercice : 695 605,06€

Reste à réaliser : 51 476.74€

Excédent de clôture : 607 512,29€

Monsieur Jérémy Faucon demande si certaines associations n'ont pas encore eu leur subvention 2021. Monsieur le secrétaire de mairie répond que l'US Rivière avait demandé d'attendre.

Il explique que la différence est liée également à la subvention du 4L Trophy pour une différence totale de 1500€ de subvention.

Vote du compte administratif 2021 - Pour : 8 Abstention : 5 Contre : 1

Compte de Gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du percepteur, les résultats sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif présenté par le Maire.

Madame Audrey Guillaume souhaiterait qu'une synthèse du compte de gestion de 77 pages nous soit faites par le centre des impôts. Cette demande va être transmise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour l'approbation du compte de gestion.

Vote du compte de gestion 2021 - Pour : 9 Abstention : 6

Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2021 au budget 2022 :

R 002 Excédent de fonctionnement : 607 512,29€
R 1068 Recette d'investissement : 88 092,77€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour l'affectation du résultat.

Vote d'affectation des résultats 2021 - Pour : 9 Abstention : 6

Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 par chapitre et apporte des précisions sur les dépenses d'investissements :

DÉPENSES INVESTISSEMENTS		
IMPUTATIONS	LIBELLE	MONTANT
Investissements 2021 reportés en 2022		
21312	Matériel fibre IP Network	10 485.16 €
21312	Installation et configuration du matériel fibre	1 920.00 €
21318	Chaudière logement communal	3 300.00 €
21318	Chaudière maison médical	6 333.60 €
2116	Reprise de concession	29 500.00 €
Investissements 2021 reportés en 2022		51 538.76 €

Investissements 2022		
2051	Droit d'utilisation segilog	2 980.80 €
2111	Terrain muchembled	2 000.00 €
2051	Logiciel cantine/garderie	3 871.00 €
2031	Etude salle polyvalente	10 000.00 €
2158	Sono	1 000.00 €
2152	Tables/bancs/poubelles	5 000.00 €
2182	Véhicule CTM	10 000.00 €
2183	PC Garderie + Sauvegarde externe	2 500.00 €
21534	Éclairage parking	11 008.87 €
Investissements 2022		48 360.67 €

Investissements 2021+2022		99 899.43 €
1641	Emprunt	17 513.07 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		117 412.50 €

Reste à Réaliser 2021		
21312	Fenêtres écoles	19 227.60 €
2188	Lave-linge	1 109 €
2128	Aires de jeux	19 443.84 €
2183	TBI	3 975.60 €

21312	Soudure fibre	697.70 €
2183	Fibre école	7 023.00 €
Reste à Réaliser 2021		51 476.74 €

Résultat investissement 2021		
c/001	Déficit investissement 2021	36 616.03 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES :		205 505.27 €

- Dépenses de fonctionnement :
 - o Reconnues par rapport à 2021 avec une hausse du chapitre 012 pour suivre l'évolution des traitements des agents, et hausse du chapitre 011, notamment en dépense d'énergie, pour couvrir l'augmentation des coûts d'énergie, ainsi qu'au risque du financement lié au mur devant l'Église. A noter également les 1500€ concernant la subvention 2021 de l'US RIVIERE imputée au compte 6574.

Un investissement est prévu pour un logiciel cantine / garderie : c'est une solution de secours. L'objectif serait de supprimer la régie cantine/garderie. Monsieur Gabriel Bertein explique que la suppression de la régie permettra de ne plus avoir d'argent à manipuler.

Monsieur Julien Kulas indique qu'il y a un réel besoin de dématérialisation du paiement des factures de cantine/ garderie pour les parents d'élève.

Madame Brigitte grenier réponds que le sujet est en cours et qu'il faudra en reparler lors d'un conseil municipal.

Pour l'investissement concernant l'étude de la salle polyvalente, monsieur Gabriel Bertein explique qu'un contrôle de sécurité a été effectué en mars à la salle polyvalente. Contrairement au contrôle précédent l'avis de ce dernier contrôle est défavorable. Une étude d'un coup estimé entre 5000 et 10000€ est nécessaire. L'étude est prévue en 2022 et les travaux seront prévus l'année suivante.

Madame Audrey Guillaume indique que nous pourrons sûrement avoir des subventions pour ces travaux.

Concernant l'investissement d'une sono monsieur Gabriel Bertein précise qu'il y a un besoin d'équipement lors des différents événements de la commune. Avec une somme de 1000€ on devrait pouvoir obtenir un matériel de qualité.

Monsieur Julien Kulas s'interroge car il ne voit pas apparaître les travaux pour le SAS de l'entrée cantine/ garderie.

Monsieur Loïc Oger précise que ces travaux ne font pas partie du budget d'investissement si les travaux sont réalisés par les agents communaux.

Monsieur Jérémy Faucon se demande si le taux de 4,7% ne peut pas être renégocié auprès de la banque.

Monsieur Julien Kulas répond que pour les collectivités cela ne fonctionne pas comme pour les particuliers et que les taux ne sont pas renégociables. Madame Brigitte Grenier le confirme car elle avait déjà posé la question à la banque de la commune.

Monsieur Gilles Secq demande des précisions sur l'investissement concernant le véhicule.

Monsieur Gabriel Bertein répond que le véhicule actuel a un problème de boîte de vitesse et que ça ne vaut pas le coup de le réparer.

Monsieur Gilles Secq revient sur le projet « broyeur de végétaux ».

Monsieur Gabriel Bertein lui explique que ce service de broyage de végétaux a été évoqué avec le bassin de vie : Achicourt, Agny, Wailly, Rivière, Basseux, Beaumetz les Loges et Ransart . Ce besoin a également été remonté au SMAV.

Monsieur Jérémy Faucon suggère de mettre l'éclairage du parking en projet non prioritaire.

Monsieur Gabriel Bertein explique que la nuit et notamment en hiver le parking est particulièrement sombre. Pour des aspect sécurité, un complément d'éclairage sera probablement nécessaire et pour diminuer les coûts il pourra être installé par l'équipe technique.

Monsieur Grégory Vassaux explique que d'après lui l'ajout d'éclairage dans le village est en contradiction avec l'arrêt de l'éclairage public à 22h.

Monsieur Gabriel Bertein propose aux conseillers de regarder le soir l'éclairage actuel du parking, ainsi ils pourront se faire une idée.

Concernant la partie des subventions aux associations Monsieur le secrétaire de mairie explique que ce sont les associations qui ont demandé la subvention et qui ont fourni un bilan de l'année 2021.

Monsieur Julien Kulas indique qu'il aurait préféré une somme de 300€ pour l'APE notamment pour financer la fête des écoles.

Monsieur Loïc Oger précise que nous ne sommes pas contre une subvention de 300€ mais que nous n'avons pas eu une telle demande provenant de l'APE et que dans le cas d'une subvention à 300 euros on crée une différence avec les autres associations.

Monsieur Gabriel Bertein rappelle qu'une association pourrait demander un coup de pouce en cas de coup dur.

Vote d'une subvention de 200€ pour l'APE- Pour :12 Contre: 3

Il est nécessaire de préciser que les 3 votes contre étaient favorables à une subvention de 300€

Les subventions aux associations sont présentées au conseil municipal.

	Associations	Proposition 2022	Vote
1	Rivière en chœur	200 €	15 pour
2	Anciens Combattants	200 €	15 pour
3	Société de chasse	200 €	14 pour
4	AEP Jeanne d'Arc	200 €	14 pour 1 contre
5	Les Randonneurs du Crinchon	200 €	15 pour
6	Budo	200 €	15 pour

7	US Rivière	1 500 €	13 pour
8	Carré des Enfants	200 €	12 pour 3 contre
9	La Boule Riviéroise	200 €	15 pour
10	Wa-Jutsu	200 €	15 pour
11	ADN	200 €	15 pour
Total		3 500 €	

Monsieur Gabriel Bertein ne prend pas part au vote de la subvention allouée à la société de chasse. Monsieur Loïc Oger et Monsieur Ziolkowski ne prennent pas part au vote de la subvention allouée à l'US Rivière

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote pour l'attribution de 3500€ de subvention aux associations (compte 6574).

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le budget primitif 2022. 8 pour et 7 abstentions.

Questions diverses

Monsieur Gabriel Bertein explique qu'un mail a été envoyé par Monsieur Damien Leroy, Président de l'association « Comité des fêtes de Rivière », aux différents contacts des associations du village. Monsieur Bertein rappelle qu'en octobre il faisait lui-même partie du comité des fêtes et qu'une réunion pour changer les statuts a eu lieu. C'est une version différente des statuts de 1972 qui a été montrée lors de cette réunion.

Après renseignement auprès de la préfecture il s'avère qu'une 2ème association a été créée en novembre 2017 avec le même nom « Comité des fêtes de Rivière ». Pour cette nouvelle association, ce ne sont pas les statuts habituels d'un comité des fêtes communal. Il n'y a en effet pas de renouvellement de bureau automatique tous les 6 ans, comme c'était prévu dans les statuts dès qu'une nouvelle équipe municipale se met en place.

L'ancienne association existe toujours. Elle est en veille.

Il se pose donc la question de l'accessibilité aux locaux communaux et aux biens qui appartenaient à l'ancien comité des fêtes qui s'est mise en veille en 2015.

Monsieur Gabriel Bertein explique qu'il a reçu Monsieur Damien Leroy en présence de Madame Grenier et de Monsieur Contart. La question des bancs et des tables lui a été posée. Ce jour-là Monsieur Leroy a répondu qu'il n'avait pas besoin de ces tables de ces bancs.

Il a dû changer d'avis car ce n'est pas ce qu'il écrit dans son dernier mail.

Monsieur Gabriel Bertein précise que cette association est régie par la loi de 1901 et qu'en tant que maire il n'a pas à intervenir. La préfecture déclare qu'ils n'auraient pas dû accepter d'utiliser le même nom que l'ancienne association. De plus ces deux associations distinctes doivent avoir des comptes différents. De plus, les biens de l'une ne peuvent appartenir à l'autre.

Monsieur Jean-Claude Desailly précise que les bancs et les tables n'appartiennent pas à la commune mais bien au comité des fêtes de l'époque. Monsieur Gabriel Bertein en conclut que ces tables et bancs ne peuvent pas appartenir à cette nouvelle association sauf preuve du contraire. Il indique que Monsieur Leroy a précisé qu'il fournirait des preuves que son association possédait ces tables et bancs. De plus, Monsieur Gabriel Bertein rappelle que la commune ne va plus donner accès au local communal à cette nouvelle association.

Monsieur Julien Kulas se demande si les anciens membres de l'ancienne association vivent toujours à Rivière. Si c'est le cas, on pourrait leur poser la question.

Monsieur Gabriel Bertein rappelle qu'il y a de la place pour tout le monde et que le nouveau comité des fêtes organise un rallye au mois de juin et que la commune donne le coup de main dans l'organisation de cet événement.

Monsieur Jean-Claude Desailly demande pourquoi il n'y a pas eu de réunion pour le comité des impôts

Monsieur le secrétaire de mairie répond que nous n'avons pas été sollicités

Monsieur Grégory Vassaux demande quels sont les prochains jalons pour l'aire de jeu.

Monsieur Gabriel Bertein répond qu'il reste les panneaux officiels à poser et que la pelouse doit encore pousser. Il faudra prévoir une inauguration officielle. Il demande aux conseillers municipaux comment ils voient les choses.

Monsieur Jean-Claude desailly indique que le terrain de football a été saboté. D'après lui, on ne roule pas une pelouse avec un rouleau de 17 tonnes et on devra dépenser du pognon pour le refaire.

Monsieur Alain Contart et Monsieur Loïc Oger lui répondent que cela a été fait en accord avec le club de football. Le terrain était très abîmé et c'est sur les conseils de Monsieur Delambre que le rouleau a été passé. C'est le même rouleau qui est intervenu au club de Monchy-au-Bois.

Monsieur Jérémie Faucon repose la question sur le problème de la salle du bas lors de la venue du RAM (relais d'assistantes maternelles).

Monsieur Gabriel Bertein répond qu'il a demandé à l'animatrice du RAM de le prévenir lorsque le problème se reproduirait. Il irait constater la saleté des locaux.

Les sujets à l'ordre du jour ont tous été abordés.

Les débats sont clos.

La séance est levée à 21h48.